

# Rapport d'évaluation

## **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

**du Collège Ellis**

*Mars 2014*

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

**Québec** 

## **1. Introduction**

La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège Ellis examinée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en novembre 2009 avait été jugée satisfaisante. Le Collège a procédé à la révision de sa PIEA à la suite de l'autoévaluation de son application. Cette autoévaluation a permis au Collège de revoir l'ensemble de sa politique et d'y apporter des ajustements et des mises à jour. La nouvelle PIEA, qui fait l'objet du présent rapport a été adoptée par le conseil d'administration du Collège Ellis le 18 mars 2013.

La PIEA du Collège comporte 14 sections portant notamment sur les finalités et les objectifs, sur les règles d'évaluation des apprentissages, sur les modalités d'application de l'épreuve synthèse du programme, sur les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution de cours, sur la procédure de sanction des études, sur le partage des responsabilités ainsi que sur les modalités et les critères d'autoévaluation de l'application et de la révision de la politique.

Le Collège a remanié sa politique de manière à la clarifier et à la préciser. Ainsi, il a ajouté les sections portant sur les règles du cheminement scolaire et sur les stages de fin d'études. Il a aussi apporté des précisions concernant l'assiduité, le plagiat et la tricherie, ainsi que sur les règles, les formes et les étapes de l'évaluation des apprentissages des étudiants. L'établissement a également enrichi la section portant sur les responsabilités, en y ajoutant un article sur les responsabilités de la Direction du registrariat et des opérations et en précisant davantage les responsabilités des étudiants.

## 2. Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Ellis lors de sa réunion tenue le 12 mars 2014. Cette évaluation a porté sur l'ensemble de la politique et elle a été réalisée conformément au *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEA publié en mai 2012<sup>1</sup>.

### Finalités et objectifs

La politique s'appuie sur la mission du Collège et sur les valeurs fondamentales d'engagement, de dépassement et de services partagés par la communauté collégiale. Les huit objectifs de la politique sont formulés clairement, sont pertinents, cohérents et énoncés de façon à ce qu'on puisse en vérifier l'atteinte. Une attention est également accordée à l'équité dans la formulation des objectifs. Des références sont aussi faites à certains documents du Collège, notamment le plan institutionnel de la réussite et le *Guide de l'étudiant*. La PIEA s'applique à tous les campus du Collège, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue.

### Règles d'évaluation des apprentissages

Outre l'évaluation sommative, la politique prévoit également des précisions quant à l'évaluation formative. Le contenu du plan de cours dicté par la politique comprend tous les éléments prescrits par le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Le Collège indique aussi que l'évaluation formative ne compte pas, ou très peu, dans la note finale du cours. La Commission rappelle que lorsque l'évaluation formative est prise en compte dans la note finale d'un cours, elle ne doit en aucun cas suppléer ou influencer sur la mesure de l'atteinte des objectifs du cours selon les standards établis. Puisque l'évaluation formative n'a pas d'incidence sur la note finale de l'étudiant, la Commission invite le Collège à l'indiquer dans sa politique.

Il est de la responsabilité du professeur d'informer les étudiants des modes, instruments et modalités d'évaluation retenus ainsi que des critères de correction. La politique contient des dispositions visant à s'assurer que l'évaluation sommative atteste l'atteinte des objectifs et standards. En effet, l'épreuve finale a un poids suffisant dans la pondération, celle-ci devant compter pour 60 % de la note totale du cours. En ce qui concerne les composantes de la notation, les seuils de réussite sont établis en fonction des standards

---

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Cadre de référence*, mai 2012, 15 p.

ministériels. La politique prévoit aussi d'autres dispositions relatives à la composante de la notation, comme l'évaluation de la qualité de la langue, la présence aux cours, les retards dans la remise des travaux, les retards ou les absences aux examens, le travail en équipe, ainsi que le plagiat et la tricherie. La politique décrit clairement les mécanismes de révision de notes. Enfin, les règles d'évaluation sont clairement énoncées et assurent l'équité de même que la justice des évaluations.

### **Modalités d'application de l'épreuve synthèse de programme**

La politique du Collège respecte les dispositions du RREC en imposant une épreuve synthèse de programme (ESP) attestant l'intégration des apprentissages de l'ensemble du programme. La PIEA présente la définition de l'épreuve synthèse de programme et en précise sa fonction et les formes qu'elle peut prendre. Elle encadre les mécanismes d'élaboration et d'approbation de l'ESP en précisant notamment les responsabilités inhérentes. La PIEA ne prévoit pas les modalités d'inscription à l'épreuve synthèse de programme et les modalités de reprise en cas d'échec. La Commission invite le Collège à prévoir dans sa politique ces modalités.

### **Modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution de cours**

La Commission note que les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution de cours sont présentées de façon claire, en conformité aux articles pertinents du RREC.

### **Procédure de sanction des études**

Les modalités en lien avec la sanction des études sont claires et pertinentes. La politique précise entre autres les modalités de vérification des règles en lien avec l'obtention du diplôme d'études secondaires ou la reconnaissance d'une formation jugée équivalente ou suffisante, l'établissement de la liste des activités d'apprentissage prévues au programme de l'étudiant, l'octroi des unités qui se rattachent au programme, incluant l'octroi d'équivalences, de substitutions ou de dispenses de cours, ainsi que la réussite des épreuves obligatoires.

## **Partage des responsabilités**

La politique inclut une section sur le partage des responsabilités de la mise en œuvre des moyens retenus pour atteindre les objectifs. Les responsabilités en lien avec l'application des règles d'évaluation des apprentissages, l'élaboration et l'approbation des plans de cours et des épreuves synthèses de programme, les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution, la procédure de sanction des études ainsi que les modalités de l'évaluation de l'application de la politique sont attribuées. Le partage des responsabilités comme il est décrit dans la politique est clair, pertinent et équilibré.

## **Modalités et critères d'autoévaluation de l'application et de révision de la politique**

Une section de la politique est consacrée au processus de révision de la PIEA et aux modalités d'autoévaluation de son application. La politique précise ainsi les critères jugés pertinents, l'instance responsable et la participation éventuelle d'autres intervenants pour l'autoévaluation de son application. De plus, les étapes de réalisation et la fréquence des autoévaluations sont définies dans la politique.

### 3. Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège Ellis est **entièrement satisfaisante**. Elle répond à chacun des critères et la Commission estime que, si tous les moyens envisagés dans la politique sont mis en œuvre, celle-ci devrait contribuer à garantir la qualité de l'évaluation des apprentissages.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse : Alla Mitriashkina, agente de recherche